

## Admission d'étudiants internationaux



### Dossier de candidature à l'Institut national du patrimoine Département des conservateurs

**Nom :**

**Prénom :**

**Spécialité demandée :**

## PRESENTATION DE LA FORMATION

### Qui peut faire acte de candidature ?

L'accueil d'étudiants internationaux est mis en place pour les personnes désireuses de se préparer à gérer une collection et un établissement patrimonial, à manager une équipe, à exercer des responsabilités de service ou de projet, de comprendre en profondeur le fonctionnement du monde du patrimoine en France pour pouvoir ensuite travailler en collaboration avec des conservateurs français.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne, de la Norvège, de l'Islande, de la Suisse et du Liechtenstein, titulaires d'un niveau licence, peuvent aussi participer au concours de recrutement des conservateurs donnant accès après formation à l'Inp au corps d'Etat des conservateurs ou au cadre d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine.

Les conditions requises sont les suivantes :

- Posséder un **très bon niveau universitaire**, comparable à celui des candidats au concours de conservateur du patrimoine en France.
- **Pouvoir suivre sans difficultés des cours, des conférences ou des réunions en langue française** (niveau B2 minimum à justifier).
- **Justifier de ressources financières suffisantes pour le financement des frais de séjour** (frais d'hébergement, de transport...).

### Quelle formation ?

Les **étudiants internationaux** peuvent suivre tout ou partie de la formation initiale des conservateurs du patrimoine. Pour le cycle long de 18 mois (de janvier à juin de l'année N+1), la formation comprend des enseignements théoriques alternant avec des stages pratiques (deux stages d'un mois, un stage de deux mois, un stage de six mois), uniquement en France et très généralement à Paris ou en proche région parisienne. À l'issue de la formation et du jury de sortie, les élèves internationaux ayant suivis toute la scolarité reçoivent, si leurs résultats le permettent, le diplôme international d'études en conservation du patrimoine. Les élèves internationaux ayant suivi une partie de la scolarité reçoivent une attestation détaillée de formation, mentionnant les enseignements suivis.

### Où et quand déposer son dossier de candidature ?

Les dossiers de candidatures doivent être adressés au directeur de l'Inp à l'adresse suivante :

M. Christian Hottin, directeur des études du département des conservateurs - Institut national du patrimoine - 2 rue Vivienne - 75002 Paris

Une commission statue une fois par an, au mois de juin, sur l'admission des candidats dans la limite des places disponibles.

## FORMATION DEMANDEE

(COCHER LA CASE)

Suivre la totalité de la formation initiale

Enseignements et stages (janvier à juin année N+1)

OU

Suivre une partie de la formation initiale

Précisez la période souhaitée (au choix) :

-1<sup>er</sup> semestre (janvier-juin 2020 - nouvelle promotion)

-3<sup>ème</sup> semestre (janvier-juin 2020 - promotion ayant commencé en 2019)

Dans quelle spécialité souhaitez-vous candidater ? :

archives

musées

archéologie

inventaire / monuments historiques

patrimoine scientifique, technique et naturel

Détaillez éventuellement vos centres d'intérêt spécifiques (cf annexe):

**INFORMATIONS GENERALES SUR LE CANDIDAT**  
(FORMULAIRE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Nom :

---

Prénom :

---

Date de naissance :

---

Lieu de naissance :

---

Nationalité :

---

Profession :

---

Situation de famille :      marié(e)       célibataire       autre

---

Nombre d'enfants :

---

Adresse actuelle :

---

---

Adresse éventuelle en France :

---

---

Téléphone (où il serait possible de vous joindre facilement) :

---

---

Adresse électronique (e-mail) :

---

---

















## Organisation générale de la formation

### Les enseignements

Les enseignements sont fondés en grande partie sur des études de cas et des rencontres avec les professionnels du patrimoine.

Les modules généraux communs à l'ensemble des élèves apportent les connaissances générales indispensables à l'exercice du métier de conservateur, tant dans sa dimension administrative que scientifique.

Les modules d'enseignements de spécialité délivrent quant à eux les connaissances et les méthodes propres à chacune des spécialités : archéologie, archives, monuments historiques – inventaire, musée, patrimoine scientifique, technique et naturel.

A ce cursus de formation professionnelle, s'ajoutent des séminaires thématiques et d'approfondissement qui viennent compléter les aspects abordés dans les modules d'enseignement.

La scolarité mobilise près de 300 intervenants issus des services patrimoniaux et administratifs de l'Etat, des collectivités locales, ainsi que des universitaires et des professionnels du secteur privé.

Pendant les périodes d'enseignements, une journée hebdomadaire est dédiée à la poursuite des travaux scientifiques et universitaires des élèves. Un suivi régulier de l'avancement de ces travaux est fait avec la direction des études.

### Modules généraux

Déontologie ; Droit du patrimoine ; Économie du patrimoine ; Gestion publique ; Gestion des ressources humaines et management ; Conservation-Restauration ; Construction de bâtiments culturels et aménagement d'édifices patrimoniaux ; Diffusion du Patrimoine culturel ; Cours de langues vivantes

### Séminaires thématiques et d'approfondissement

Management ; Communication ; Documentation et archives des services culturels ;

Technologies numériques appliquées au patrimoine ; Education artistique et culturelle

### Modules de spécialité patrimoniale

Archéologie ; Archives ; Monuments historiques – Inventaire ; Musées ;

Patrimoine scientifique, technique et naturel

### Les stages

La formation est complétée par quatre stages de nature et de durées différentes plaçant les élèves en situation professionnelle de façon à leur permettre de remplir des missions de conception, d'encadrement, de gestion de projets.

Le stage en administration culturelle (1 mois) se déroule dans un service du ministère de la culture et de la communication. Deux mois après le début de la formation, cette immersion dans une administration culturelle doit permettre au stagiaire d'acquérir une vue d'ensemble des objectifs et des conditions d'élaboration de la politique culturelle, de découvrir le service public français et ses modes de fonctionnement.

Le stage patrimonial de spécialité (5 mois) prépare l'élève à des fonctions de conservation en lui faisant découvrir, aux côtés de son chef de stage, tous les aspects du métier de conservateur. Le stagiaire se voit en outre confier un travail scientifique dont il a la responsabilité et pour lequel il devra remettre un livrable à l'issue du stage. Il a ainsi l'occasion d'expérimenter l'interaction entre les aspects scientifiques et les responsabilités administratives du métier de conservateur, tout en se confrontant aux réalités concrètes et humaines d'un service.

Deux stages complémentaires, de 7 semaines, puis d'1 mois, permettent à l'élève international d'approfondir ses connaissances en se confrontant à d'autres institutions patrimoniales françaises.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le Guide de l'élève, sur le site internet de l'Inp:  
<http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-des-conservateurs/Deroulement-de-la-formation>